

REGLEMENT DE L'EPREUVE**GANATRAIL DES LUMIERES du 23 novembre 2019**

- TYPE D'EPREUVE :** Course pédestre nature de nuit avec deux distances : un 8,7 km et un 15 km
Site internet : <https://www.ganatrail.com/>
- ORGANISATEURS :** * Le Val de Saône Athlétisme, club affilié à la FFA dont le siège social est situé au Parc des sports, route de Lyon à Neuville-sur-Saône (69250),
* La Ville de Genay.
- DATE :** Samedi 23 NOVEMBRE 2019
17 H 15 : course sans classement ni chrono enfants nés de 2011 à 2013 (à confirmer)
17 H 30 : course enfants nés de 2009 à 2010 (1,5 km)
17 H 45 : course enfants nés de 2005 à 2008 (3 km)
19 H 00 : course adultes à partir de 2002 (15 km)
19 H 15 : course adultes à partir de 2004 (8,7 km) et marche nordique (8,7 km).
- DEPART ET ARRIVEE :** Hall des Sports, rue des écoles 69730 GENAY
Coordonnées GPS 45°53'51'' nord, 4°50'30'' est
- PARCOURS :** Nocturne, commun aux 8,7 km (petite boucle) et 15 km (1 grande boucle) sur un circuit vallonné empruntant sentiers, chemins, routes et rues du village (70 % chemin, 30 % bitume), sur la commune de Genay.
- RAVITAILLEMENT :** A l'arrivée et à mi-course pour l'épreuve de 15 km
- SERVICE MEDICAL :** Un médecin et des secouristes,
- PARTICIPATION :** Epreuves ouvertes aux féminines et aux masculins, limitées à 1.000 coureurs sur la totalité des courses :
- à partir de la catégorie cadet (nés en 2004 et avant) pour le 8,7 km (400 participants) et junior (nés en 2002 et avant) pour le 15 km (450 participants).
 - aux catégories éveil athlétique (nés en 2011), poussins (nés en 2010 et 2009), benjamins (nés en 2007 et 2008) et minimes (nés en 2005 et 2006) pour les courses enfants (150 participants)
- DROIT D'INSCRIPTION :** 10 € pour le 8 km et la marche nordique, 14 € pour le 15 km à régler par internet sur le site <https://www.ganatrail.com/>
Inscription uniquement sur le site internet de la course jusqu'au 22 novembre 2019 à 23H00 au plus tard. Pas d'inscription sur place.
Inscription gratuite pour les courses enfants.
L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits pour chaque course
- CERTIFICAT MEDICAL :** Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :
- Soit d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrée par la **FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- Soit d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération uniquement agréée** (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/lesfederations/liste-des-federations-sportives-2742>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** ;
- Soit d'une **licence compétition délivrée la FF Tri**, en cours de validité à la date de la manifestation avec la **mention en toutes lettres « non contre-indication du sport en compétition »**.
- Les licences FFCO, et FFPM ne sont plus acceptées.**
- Soit d'une **licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL**, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;
- Soit d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical
- Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

ASSURANCE :

La responsabilité des organisateurs et des participants est couverte par la police d'assurance 4121633J souscrite auprès de la MAIF.
Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.
Il est vivement conseillé aux autres athlètes de s'assurer personnellement pour les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.
L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance résultant d'un mauvais état de santé.

CLASSEMENTS :

Les 3 premiers de chaque catégorie pour les courses enfants garçons et filles
Les 3 premiers au scratch des courses 8,7 km et 15 km, ainsi que le premier de chaque catégorie junior, espoir, senior, M1, M2, M3, M4 (+ cadet sur le 8,7 km) hommes et femmes.
Pour la marche nordique, les 3 premiers au scratch, hommes et femmes.
Pas de cumul des récompenses.
Récompense à l'association/équipe la plus représentée.

PUBLICATION DES RESULTATS :

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée (ou autre lieu de la compétition) et sur le site internet de la course.
Les réclamations seront prises en compte dans un délai de 1h, après leur publication sur place.
Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique cil@athle.fr).

REGLES SPORTIVES :

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.
Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification.
Les différentes courses sont interdites aux chiens en accompagnement des coureurs.
Le **chronométrage** est assuré par « puce » : si celle-ci est non jetable, elle devra être restituée à l'arrivée, en cas de non restitution, elle sera facturée 10 €.

RECOMPENSES :

Lot à tous les participants adultes (épreuve limitée à 1.000 coureurs sur l'ensemble des courses).

SECURITE :

Lampe frontale obligatoire pour les courses adultes
Respect du code de la route exigé pour les participants
Assurée sur le parcours par des signaleurs munis du permis de conduire
Autorisation parentale exigée pour les mineurs
Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

Respect de la nature exigé pour les participants
Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

DROIT A L'IMAGE

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

COMMUNICATION

Consulter la page Facebook (<https://www.facebook.com/ganatrail/>) ou le site <https://www.ganatrail.com/> de la course pour avoir les dernières informations.